Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 976-200059871-20210930-0032_2021-DE

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Avenants aux conventions financières 2020 et 2021 avec l'Office de Tourisme

Séance du 30/09/2021

Délibération n° 43

Nombre de conseillers
En exercice : 40
Présents : 16
Absents : 24
Votants : 20
- dont « pour » : 20
- dont « contre »: 0
- dont abstention : *0*

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Tsingoni le jeudi 30 septembre 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, , MDALLAH Anlamati, ,RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIHI Inchati,

Absents :

AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUM Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, , SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame

Ont donné pouvoir :

M Mohamed Bacar à M Ahmed Rama
Mme Mohamed Zainaba à M Boina M'zé Salim
Mme Rdhoi Zainabou à M Daoudou Chaanrani
Mme Yssoufi Chaidati à M Mohamed Abdou

Secrétaire de séance : Mme Bacar Soilihi Inchati

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 976-200059871-20210930-0032_2021-DE

Vu les statuts communautaires et notamment l'article 5 portant création d'un office de tourisme communautaire dans le cadre de la compétence obligatoire de développement économique et touristique,

Vu la convention d'objectifs consécutive à la délibération n° 74 en date du 23 mai 2020, liant pour 6 ans la communauté de communes du Centre-Ouest et l'Office de Tourisme du Centre-Ouest ; signée en date du 24 juin 2020,

Vu l'attribution dans le cadre de ladite délibération n° 74 en date du 23 mai 2020 par la communauté de communes Centre-Ouest à l'Office du tourisme d'une subvention 2020 déclinée comme suit :

- Subvention de Fonctionnement annuelle : part fixe : 200.000 €
- Part variable : Subvention 2020 basée sur un programme d'actions validé : 35.000€
- Paiement de la part variable après production d'un justificatif de co-financement apporté par l'OT ou par un tiers, avis favorable du CA OT et avis favorable de la commission des finances et du bureau 3CO

Vu la convention en date du 07 juillet 2021 portant attribution dans ce cadre par la communauté de communes Centre-Ouest à l'office de tourisme d'une subvention au titre de 2021 suite à délibération du conseil communautaire n°16 en date du 12 avril 2021 déclinée comme suit :

- Subvention de Fonctionnement annuelle : part fixe : 200.000 €
- Part variable uniquement fléchée sur un programme d'investissements : 200.000 €

Vu la demande émanant de Madame la Présidente de l'office de tourisme Centre-Ouest de considérer la réalisation du programme d'actions 2020 à hauteur de 35.000 € sans contrepartie de co-financement d'une part

Vu la demande écrite en date du 06 septembre 2021 émanant de Madame la Présidente de l'office de tourisme du Centre-Ouest de faire valoir le programme d'actions 2021 éligible à la part variable de la subvention communautaire pour une prise en compte à hauteur de 140.000 € en fonctionnement et 60.000 € en investissement, contre l'intégralité initialement prévue en investissement, d'autre part

Considérant qu'un acompte de 50% de la subvention d'investissement susvisée a déjà été versé par la 3CO le 11 août 2021 sur la section d'investissement du budget communautaire au compte 2041643,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **De valider l'avenant n°1 ci-annexé à la convention d'objectifs en date du 24 juin 2020, portant suppression au titre de l'année 2020 exclusivement de la clause de co-financement extérieur de la part variable.**

- **De valider l'avenant n°1 ci-annexé à la convention en date du 07 juillet 2021 portant requalification de la nature de la subvention attribuée à l'office du tourisme au titre de la part variable pour 2021 à raison de 100.000 €en fonctionnement et 100.000 € en investissement.**

- **Demande à ce que l'office de tourisme Centre-Ouest veille dorénavant au respect strict des termes de la convention cadre du 24 juin 2020 modifiée par l'avenant n°1 ci-annexé et justifie de cofinancements dans tout projet de développement d'activité.**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 976-200059871-20210930-0032_2021-DE

- **Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants aux dites convention et à en faire application.**

Fait et délibéré le 30/09/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA
Date de signature : 05/10/2021
Qualité : Signature de PDE Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté des Communes du Centre Ouest